

<https://helda.helsinki.fi>

---

## Modalités syntaxiques et argumentatives du discours homophobe en ligne : chroniques de la haine ordinaire

Vernet, Samuel

2021-02

---

Vernet , S & Määttä , S K 2021 , ' Modalités syntaxiques et argumentatives du discours  
homophobe en ligne : chroniques de la haine ordinaire ' , Mots - Les langages du politique ,  
vol. 125 , no. 1 , pp. 35-51 . <https://doi.org/10.4000/mots.27943>

---

<http://hdl.handle.net/10138/341264>

<https://doi.org/10.4000/mots.27943>

---

unspecified

publishedVersion

---

*Downloaded from Helda, University of Helsinki institutional repository.*

*This is an electronic reprint of the original article.*

*This reprint may differ from the original in pagination and typographic detail.*

*Please cite the original version.*

## Modalités syntaxiques et argumentatives du discours homophobe en ligne : chroniques de la haine ordinaire\*

Nous proposons d'analyser une discussion en ligne suscitée par une émission sur l'homophobie postée sur YouTube. La discussion se déroule sous la forme de commentaires postés sous la vidéo de l'émission et donne lieu à un certain nombre de messages homophobes provoquant de vives réactions. S'ils sont signalés, les messages les plus violents peuvent être censurés par la plateforme ; il semble alors que l'homophobie emprunte des chemins détournés que nous voulons décrire dans ce texte.

Dans ces messages, au lieu de prendre la forme de menaces ou d'insultes dans des actes de langage performatifs, l'homophobie circule surtout dans des actes de langage constatifs à visée descriptive, faisant partie d'argumentations, dans des discours *qui se revendiquent eux-mêmes comme homophobes*. Sur le plan syntaxique, pour utiliser la terminologie de la grammaire systémique fonctionnelle (Caffarel, 2006 ; Halliday, Matthiessen, 2004), ces constatifs se manifestent notamment par des *procès relationnels* du type attributif, construits à l'aide du verbe *être* et de ses parasyonymes<sup>1</sup>. Ces procédés argumentatifs et syntaxiques sont visibles notamment dans les stratégies de démenti, qui sont communes dans les discours discriminatoires (*je n'ai rien*

\* Ce texte s'inscrit dans les travaux du groupe de recherche international Draine, « Haine et rupture sociale : discours et performativité », qui réunit une trentaine de chercheuses et chercheurs dans une perspective interdisciplinaire, autour de l'étude du discours de haine et de ses caractéristiques spécifiques.

1. Ces procès sont des classes ontologiques du verbe (Blumenthal, 2003, p. 22) fondées en premier lieu sur leurs propriétés sémantiques (Halliday, Matthiessen, 2004, p. 170-175). La grammaire systémique fonctionnelle en compte six : procès *matériaux* (faire et avoir lieu), *mentaux* (perception, cognition, désir, émotion), *verbaux* (dire), *comportementaux* (regarder, parler, pleurer, etc.) ; les verbes de cette classe sont proches des classes suivantes : matériel, mental et verbal), *relationnels* (attribution et identification) et *existentiels* (type *il y a*) (Caffarel, 2006 ; Halliday, Matthiessen, 2004, p. 301-302).

contre *X* mais *X* est *Y*). Par ce biais, la circulation des *topoi* (Anscombe, 1995) au sujet de l'homosexualité, ancrés dans la mémoire discursive (Courtine, 1981), provenant souvent des textes sacrés et utilisés comme des arguments d'auto-rité, constitue un outil essentiel dans la construction du discours homophobe.

Le matériel analysé dans cet article est caractérisé par une montée en tension d'un point de vue interactionnel. Si, à première vue, les discours homophobes analysés dans cet article sont dépourvus des caractéristiques externes d'un discours de haine directe, telles que l'insulte, le mépris ou la menace, ils pourraient fonctionner comme une violence détournée. Ne pouvant pas être signalés à la plateforme pour être ensuite censurés, ils semblent alors générer, chez les lecteurs, des formes de frustration, d'énervement, voire d'agressivité, relevant, elles, de la « violence verbale fulgurante » (Moïse, 2012), c'est-à-dire des réactions dirigées contre les interlocuteurs revendiquant des positions homophobes, et qui ressortiraient plus clairement à un discours haineux. Les discours homophobes de notre corpus peuvent-ils dès lors être qualifiés de discours de haine ? Nous essaierons de répondre à cette question en mobilisant des analyses argumentatives et syntaxiques.

## Corpus et éléments de théorie

### Présentation du corpus

La discussion en ligne que nous avons choisie est liée à l'émission « Homophobie : stop à la vague de haine ! », diffusée sur France 2 le 11 janvier 2019 et mise en ligne sur YouTube une semaine plus tard<sup>2</sup>. L'émission présente essentiellement des témoignages de personnes ayant été victimes d'agressions homophobes, ces témoignages pouvant être qualifiés d'exemples de discours alternatifs contre l'homophobie (Moïse, Hugonnier, 2019). À la date de recueil du corpus (en mai 2019), la vidéo avait reçu 410 commentaires de quelques dizaines d'internautes différents. Ces commentaires sont triés par l'algorithme de YouTube selon un mélange complexe de critères de pertinence<sup>3</sup>. Ils sont organisés en fil de discussion, c'est-à-dire qu'un internaute B répondant à un internaute A verra son commentaire publié à la suite. Ainsi, l'ensemble des commentaires constitue un corpus présentant certaines caractéristiques d'une conversation orale (Benson, 2017, p. 83), qu'il est aisé de segmenter en séquences d'interaction.

2. Voir l'émission en ligne sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=9aADCpfgad8> (consulté le 07/02/2020).

3. La date du post, le nombre de réponses, le nombre de « like » et de « dislike », mais aussi, semble-t-il, la réputation de l'auteur, c'est-à-dire le ratio « like-dislike » de tous ses commentaires. Il est difficile d'avoir des renseignements définitifs sur ce point.

Puisque nous nous intéressons à l'expression linguistique de l'homophobie, nous avons commencé par « nettoyer » le corpus en retirant les séquences d'interaction qui, à notre avis, ne contiennent pas de trace d'homophobie (il s'agit souvent de messages de soutien aux victimes d'agressions homophobes qui témoignent dans l'émission). Alors, sur quels critères peut-on considérer un message comme homophobe ? Selon Eric Louis Russell (2019, p. 4-5), l'homophobie implique une peur ou une aversion irrationnelle à l'égard des personnes qui contredisent les normes hétérosexuelles par leurs identités, orientations et/ou caractéristiques sociales. L'homophobie consisterait donc en une mise en altérité des personnes homosexuelles, doublée souvent (mais pas toujours) d'un rejet moral explicite (voir aussi Borrillo, 2001). Quant à la dimension discursive, Louis-Georges Tin (2003, p. 358) fait remarquer que le discours homophobe est longtemps resté cantonné à un lexique injurieux, certes assez développé, mais relativement pauvre d'un point de vue discursif et argumentatif, peut-être du fait que l'homophobie avait un statut de sens commun, d'évidence partagée. Or, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle est devenue une « opinion discutée, discutée » (*loc. cit.*), accompagnant un mouvement où l'homosexualité elle-même est devenue un objet de réflexion. Le discours homophobe s'est ainsi étoffé, il a développé une rhétorique, une syntaxe, dont l'armature « théorique » va alors piocher ses éléments dans le discours religieux, mais aussi dans le discours médical (voir également Foucault, 2017, p. 1113) ; ce que nous retrouverons dans notre corpus.

Dans notre corpus nettoyé, nous avons donc conservé toute séquence comportant au moins un message présentant une tendance réifiante et généralisante à l'égard de l'homosexualité ou des personnes homosexuelles elles-mêmes, c'est-à-dire une mise en altérité fondée sur la normativité des corps et comportements homosexuels, y compris si ce message ne comporte aucune forme de rejet moral. Une fois nettoyé, il reste 258 messages dans notre corpus, répartis en 34 séquences comportant de 1 à 42 commentaires. Il ne s'agit donc pas de 258 messages homophobes, mais bien de 34 séquences comportant au moins un commentaire homophobe en son sein.

Le corpus contient beaucoup de messages de soutien aux victimes qui s'expriment dans l'émission, mais les séquences d'interaction les plus longues sont le plus souvent initiées par un message perçu comme homophobe par les autres internautes. Les manifestations d'homophobie que l'on pourrait qualifier de *fulgurantes* (voir définition *supra*) sont rares, pour ne pas dire inexistantes. Celles qui ont pu apparaître ont été signalées par des internautes et supprimées par la plateforme, ne laissant comme trace de leur passage que les réponses indignées d'autres internautes.

Dans cet article, nous avons choisi de limiter notre analyse à une seule séquence, qui a attiré notre attention par ses ambiguïtés intéressantes du point de vue de la définition du discours de haine et de sa force performative. La séquence est introduite par le message suivant :

(1) J'suis homophobes c'est mon choix (1, Int1)<sup>4</sup>

Ce commentaire déclenche les réactions de douze internautes : une seule soutient les propos tenus par l'internaute 1 (dorénavant abrégé Int1), nous l'appellerons internaute 2 (abrégé Int2). L'interaction rassemble au total 35 messages, dont 10 de la part d'Int1 – qui, pour l'essentiel, se défend des attaques reçues des autres internautes – et 4 de la part d'Int2, qui la soutient. Parmi ces quatorze messages, dix nous paraissent homophobes et nous intéressent particulièrement, car ils questionnent avec force la notion de discours de haine.

## Discours de haine et performativité

Il n'existe pas de définition unanimement acceptée du discours de haine, ce qui explique sans doute le grand nombre d'analyses se concentrant sur les définitions implicites ou explicites fournies par des locuteurs (par exemple Assimakopoulos, Baider, Millar, 2017, p. 53-82). Dans le discours ordinaire, le discours haineux est souvent assimilé aux insultes et aux menaces (Laforest, à paraître). Plusieurs définitions signalent que le discours haineux peut toujours basculer vers la violence (par exemple Conseil de l'Europe, 2020) ; l'histoire a d'ailleurs confirmé cette hypothèse à maintes reprises (Jaunait, 2000). Des études plus récentes ont souligné aussi les réactions affectives que suscite le discours de haine chez la personne qui en est l'objet : celle-ci ne peut pas riposter face au discours dégradant, stigmatisant, voire déshumanisant (Waldron, 2012). Dernièrement, les travaux du groupe de recherche Draine ont établi que les discours de haine directe pouvaient se caractériser par le recours à des émotions négatives, à des procédés d'essentialisation et de catégorisation et à des attaques disqualifiantes (Lorenzi Bailly, Moïse éd., à paraître).

Les limites du discours de haine coïncident avec celles de la liberté d'expression dans plusieurs législations nationales. Or le discours de haine en tant que tel n'a pas fait l'objet d'interdictions justement parce qu'il est difficile de le définir d'une manière explicite. En témoigne par exemple la loi Avia, en France, sur la lutte contre la haine sur internet, adoptée à l'Assemblée nationale le 13 mai 2020, retoquée en grande partie par le Conseil constitutionnel le 18 juin 2020, et qui mentionne (art. 1.1) des contenus « contrevenant manifestement aux dispositions » de la loi sur la liberté de la presse et du Code pénal (Assemblée nationale, 2020).

Plusieurs théorisations des discours de haine évoquent la notion de performativité. Les unes (par exemple Butler, 2004) soutiennent que les discours

4. Nous qualifierons simplement les internautes par un numéro. À la fin de chaque exemple, la parenthèse indique le numéro du message dans le déroulé de la séquence et le numéro de l'internaute qui le poste. Chaque message est reproduit dans la forme exacte dans laquelle il a été posté. Enfin, l'usage de formes féminines chez Int1 et Int2 nous laisse penser qu'il s'agit de femmes ; nous utilisons donc le féminin pour les qualifier.

de haine ne peuvent pas, a priori, être définis par leur contenu et qu'ils n'ont pas de pouvoir illocutoire systématique. D'autres (par exemple Langton, 2012) postulent que ce sont précisément par les actes illocutoires que les discours de haine visent à subordonner certains groupes, à légitimer des dispositions et des comportements discriminants et à prôner la violence, la discrimination et la haine. D'où la possibilité d'un acte perlocutoire qui peut effectivement engendrer la subordination de certains groupes et produire des changements de disposition et de comportement, y compris la violence, la discrimination et la haine. Nous adoptons plutôt cette dernière perspective et considérons que c'est effectivement le contenu des discours de haine qui les rend nocifs, et cela par le biais de structures aussi bien argumentatives que syntaxiques. Pour expliquer notre conjecture, un parcours rapide de l'histoire de la notion de performativité et de la différence entre énoncés performatifs et constatifs s'avère nécessaire.

Telle qu'on la connaît aujourd'hui dans les sciences du langage, la notion de performativité provient de John L. Austin (1970), un philosophe du langage ordinaire. Selon lui, certains énoncés, tout en décrivant et rapportant des actions et des états de choses comme tous les énoncés, possèdent la particularité d'accomplir en même temps l'action qu'ils décrivent. Par conséquent, ils changent aussi l'état des choses qu'ils décrivent. Par exemple, l'énoncé « Je baptise ce vaisseau Titanic » est performatif parce qu'il est nécessaire pour que l'acte décrit dans l'énoncé se matérialise. Encore faut-il que les conditions relatives aux personnes impliquées, à la procédure elle-même et aux circonstances soient adéquates pour que le performatif soit réussi. Par la suite, la théorie de la performativité a donné naissance à la théorie des actes de langage (voir par exemple Searle, 1972).

Les approches soulignant le caractère performatif des discours de haine doivent une grande partie de leur force à la philosophie continentale et à certains penseurs français. Ainsi Jacques Derrida (1972, p. 387-388) a-t-il proposé l'idée selon laquelle la force des énoncés performatifs résiderait dans la possibilité de les répéter à l'infini plutôt que dans leur forme. Ce caractère citationnel des énoncés, c'est-à-dire leur *itérabilité*, appartient selon lui à chaque signe. Quant au pouvoir performatif, il proviendrait de la force de rupture par laquelle l'énoncé se détache d'autres énoncés qu'il répète et qui l'ont généré. Ce postulat est donc lié au dialogisme et à la circularité (ou intertextualité) caractérisant tout langage : le sujet parlant ne peut jamais contrôler les contextes dans lesquels ses énoncés apparaissent ultérieurement (Bakhtine, 1970). Quant à Pierre Bourdieu (2001, p. 161-165), il a mis l'accent sur l'importance de l'auto-rité de la personne qui profère l'énoncé pour que celui-ci puisse être pourvu d'une force performative.

Dans la plupart des approches poststructuralistes, on considère comme acquis le fait que tous les énoncés, y compris les constatifs, qui décrivent et

déclarent sans accomplir l'acte qu'ils désignent, sont dotés d'un potentiel performatif. Par exemple, Stanley Fish (2007) postule que le pouvoir d'un énoncé performatif est fondé sur la réalité construite par des énoncés constatifs, à savoir les énoncés qui sont soit vrais soit faux. Par conséquent, la performativité peut acquérir sa force seulement dans une réalité préconstruite comme « vraie » par les énoncés constatifs. Autrement dit, les actes constatifs tels que référer à quelque chose, décrire et constater, établissent les conditions de véracité sous lesquelles un énoncé performatif peut être réussi ou « heureux ». S. Fish (1994) a également souligné que la parole n'est jamais totalement libre, car elle est soumise à deux contraintes : les conséquences qu'elle peut avoir et la pression exercée par l'État. La parole aurait donc toujours un effet sur le monde, à l'instar de l'action physique, et l'usage de la parole impliquerait forcément une dimension de responsabilité.

La notion de performativité peut donc être opérationnalisée pour étudier les conséquences de l'usage de la langue. Pour nous, le pouvoir performatif des discours réside dans leur capacité de matérialisation (Foucault, 1971, p. 10-11), visible surtout dans la matérialisation des idéologies. Cette vision correspond au postulat de Rae Langton (2012), selon qui les actes illocutoires légitiment des dispositions et des comportements discriminants, ce qui peut avoir des effets sur le plan perlocutoire. Pour analyser la performativité des énoncés de notre corpus, on procédera à une analyse détaillée des types de procès (Caférel, 2006), ce qui nous permettra d'interroger la définition du discours de haine en évaluant notamment le caractère performatif des énoncés constatifs.

### Analyser le discours de haine en milieu virtuel

Toutes les théories de la performativité ci-dessus relèvent de l'ère pré-internet. Elles précèdent donc l'explosion de la circulation numérique des discours et la situation actuelle où n'importe qui peut avoir une audience ou un lectorat sans limites et qu'il est difficile d'identifier. Tandis qu'avant l'apogée des moyens de communication électronique seuls les détenteurs d'une certaine autorité discursive avaient la possibilité de publier leurs produits sémiotiques (voir Bourdieu, 2001), aujourd'hui, tout un chacun peut construire cette autorité en ligne.

Les travaux les plus récents considèrent qu'il ne faut pas séparer les activités hors ligne des activités en ligne (Doueïhi, 2011 ; Benson, 2017 ; Ghliss, Jahjah, 2019) et qu'il faut donc les analyser comme un tout ou un continuum. Dans leur article, Yosra Ghliss et Marc Jahjah utilisent la notion « d'habiter », initialement théorisée par Gaston Bachelard (1957), qui dit en substance que nous façonnons notre espace et y projetons nos imaginaires pour le domestiquer : littéralement nous « habitons » le monde, en le disposant de sorte qu'il nous soit matériellement et idéologiquement confortable. Or, si, comme le dit Marie-Anne Paveau (2019, p. 20), les relations entre humains sont invariable-

ment « sociotechnolangagières », alors cette théorie de l'espace peut être étendue à nos activités en ligne. Mais le support technique lui-même limite notre intimité, il fonctionne plutôt comme un espace d'exposition, d'*extimité* (Tisseron, 2016). Ainsi, une large part du façonnage matériel et idéologique de notre environnement est publique et se heurte à l'espace des autres. Cela nous pousserait-il à réagir beaucoup plus en ligne ? À réagir de façon de plus en plus virulente ? Cette idée est intéressante dans un contexte où le monde virtuel passe de façon assez unanime pour un espace d'une grande violence<sup>5</sup>, mais nous soumettons l'idée qu'il s'agit peut-être moins, sur internet, d'une plus grande violence verbale que d'une plus grande visibilité de discours plus polarisés.

Il faut coupler cela au fait que la plupart des plateformes de diffusion de contenus publics (que sont YouTube, Facebook, Twitter et autres) se sont dotées d'outils de contrôle des contenus. Un message peut être supprimé s'il est jugé contraire à la législation d'un pays ou à une charte de déontologie de la plateforme, et qu'il est signalé ou reconnu par un algorithme de détection.

Quelle forme peut alors prendre le discours homophobe en ligne, dans un espace virtuel ainsi décrit ? Un relatif anonymat, un grand nombre de supports d'expression et l'asynchronicité des échanges inciteraient à penser que le discours homophobe peut s'y déployer de manière directe et peu surveillée. Or, la « modération » humaine ou algorithmique, de plus en plus développée, peut freiner la diffusion et la visibilité de tels discours. Ainsi, en plus de l'analyse de la performativité sur un plan micro, nous nous demandons dans ce texte quel est l'impact des conditions d'interaction sociotechnolangagières sur la diffusion des discours de haine en ligne.

### Analyses

Ruth Amossy écrit que toute interaction comporte au moins une dimension argumentative en ce qu'il s'agit de défendre une position, de se défendre de positions qu'on nous prête, ou d'infléchir des façons de voir, de faire ou de sentir de ses interlocuteurs (2012, p. 3). En analysant les interventions de Int1 et Int2, nous avons pu isoler une série d'arguments, que nous avons réunis en trois ensembles, chacun ayant des caractéristiques syntaxiques et discursives propres.

#### « Dire le vrai », l'appel à la nature et à la religion

Un premier ensemble d'arguments relève de discours d'autorité (Monte, Oger éd., 2015). Le premier de ces arguments fait référence à un supposé état de nature (et à la supériorité intrinsèque de celui-ci). On trouve notamment :

5. En témoigne le foisonnement de recherches sur la cyberviolence (Paveau, 2017 ; Ikiz, 2018) ou le cyberharcèlement (Blaya, 2018) par exemple.

- (2) Je suis contre l'homosexualité. C'est contre nature. (7, Int2)  
 (3) c'est très contre nature (12, Int1)  
 (4) C'est inhumain l'homosexualité (14, Int2)  
 [s'adressant à Int2] grave moi je conçois pas du tout (15, Int1)

L'état de nature en question est très peu décrit dans les données, comme le montrent les exemples ci-dessus. Il reste globalement dans l'implicite, ce qui nous fait supposer que, pour Int1 comme pour Int2, il est une évidence qui ne nécessite pas d'explication, il fonctionne sur un principe de connivence avec l'auditoire. Il s'agit donc d'un *topos*, c'est-à-dire d'un principe général sur lequel s'appuie le raisonnement, ce principe étant présenté comme relevant d'un consensus dans une communauté plutôt que de l'énonciateur lui-même (Anscombe, 1995, p. 190 ; Amossy, 2012, p. 129).

Les exemples ci-dessus représentent des procès relationnels du type attributif formés à l'aide du verbe *être* et sont présents en très grand nombre dans cette chaîne de messages (on en compte au total 62 dans notre corpus composé de 35 messages). Ce genre de procès donne l'impression que l'on y parle surtout de ce qui *est*, de l'état des choses. Pour le dire autrement : Int1 et Int2 établissent des *constats*. Plus précisément, ces procès permettent de qualifier l'*identifié* (sujet grammatical) soit comme homophobe (quand ce sujet équivaut à l'énonciateur) soit comme contre nature ou inhumain (quand le sujet correspond à l'entité abstraite « homosexualité ») par un *identifiant* (attribut du sujet). Dans ces exemples, on notera aussi la forte présence de présentatifs du type *c'est*, faisant référence à l'homosexualité d'une manière anaphorique et permettant d'interroger, implicitement ou explicitement, l'identité de quelqu'un ou de quelque chose. Du point de vue de l'idéologie, les procès attributifs ayant pour sujet la première personne du singulier, c'est-à-dire l'énonciateur, rendent possible l'expression de la désapprobation, voire de la haine, en la représentant comme un état et une qualité de l'énonciateur plutôt que comme un procès actif dirigé envers une personne ou un groupe de gens. En plus des procès relationnels dans les exemples 2, 3 et 4, la deuxième partie de l'exemple 4 présente un procès mental oscillant entre le type cognitif (usage du verbe « concevoir » dans le sens de « pouvoir appréhender ») et affectif (dans le sens « d'accepter »). Cette ambiguïté ontologique a pour effet de faire basculer l'énoncé de l'expression du sentiment personnel vers l'expression d'une vérité générale : comme l'homosexualité n'est pas concevable, elle n'est pas naturelle.

Un des rares éléments permettant de caractériser cet état de nature est la question de la parentalité – qui se rattache, chez Int1, à une conception religieuse du monde. On lit :

- (5) dieu créa la femme et l'homme ce n'est pas pour rien ! On en fait quoi des homo qui adoptes des enfants ? On pence à leur futur que vont pencer les gens à l'école les camarades ect ? Il faut un père et une mère pour sa ! (12, Int1)

L'argument est tautologique : Int1 n'explique pas en quoi l'homoparentalité serait un problème pour l'enfant, mais sous-entend que c'est mal parce que « les gens » vont en penser du mal. Il ne reste alors que l'autorité religieuse pour venir donner du crédit à cette idée : comme « dieu créa la femme et l'homme » – idée qu'on trouve dans plusieurs textes sacrés (voir par exemple *La Bible de Jérusalem*, 2016, Gen 1.27) –, il faut « un père et une mère ». La caractérisation de l'homosexualité comme étant contre nature tire aussi son autorité du discours religieux (Russell, 2019, p. 171-172). Or l'argument chrétien selon lequel l'homosexualité serait contre nature, souvent attribué à saint Paul (*La Bible de Jérusalem*, 2016, Rom 1.26-27), est attesté déjà dans la pensée païenne gréco-romaine (Revol, 2003, p. 108-109). Dans l'exemple 5, le passé simple, temps verbal tout à fait archaïque dans le contexte de forums de discussions, accentue le lien intertextuel de cet énoncé construit autour d'un procès matériel avec les textes sacrés. Les arguments qui suivent sont construits autour de procès mentaux du type cognitif incitant le lectorat à considérer l'absurdité de l'homoparentalité face au fait que Dieu avait créé deux sexes. Ces arguments sont entourés d'un procès relationnel du type attributif (*ce n'est pas pour rien*) et d'un procès elliptique qui peut correspondre à un procès relationnel du type possessif ou à un procès existentiel, indiquant la modalité déontique (*il faut un père et une mère pour sa*), deux procès caractérisés par des pronoms (*ce* et *sa* [ça]) indiquant l'implicite et permettant par ailleurs la non-explicitation des activités biologiques nécessaires pour la procréation, pourtant visées par ces arguments.

### Se dévoiler, la confession des sentiments profonds

Dans les 35 messages de notre corpus, nous avons identifié 14 messages émanant de deux internautes dont l'une se revendique explicitement comme homophobe, 20 messages émanant de 10 internautes très critiques des deux premières et un message neutre. Dès le deuxième message de la séquence, on constate une rupture de ton caractérisée par des actes de langage dépréciatifs directs (Moïse, 2012, p. 1) :

- (6) Jsuis homophobes c'est mon choix (1, Int1)

Tu as le droit d'être stupide, c'est ton problème après tout. Par contre l'homophobie est puni ça pourrait être embêtant pour toi un jour. (2, Int3)

À l'insulte comme stratégie de réplique peut s'ajouter la menace judiciaire, comme dans l'exemple ci-dessus. Les propos d'Int1 et Int2 semblent être perçus par les autres internautes comme de la violence verbale détournée, jouant le rôle de déclencheur d'une violence verbale fulgurante, généralement du côté des autres internautes. Dans la plupart des cas, cette violence se construit autour de procès relationnels du type attributif (exemples 7, 8, 9, 11, 12 et 13) ; l'exemple 10 constitue une riposte à l'argument religieux (voir l'exemple 5) :

- (7) c'est cool ta vie tu veux un biscuit? Clocharde (8, Int4)  
 (8) tu as pas l'air très intelligente on va pas trop t'en demander (9, Int3)  
 (9) c'est un droit d'être un abruti (16, Int5)  
 (10) Dieu a créé une tocarde comme toi (20, Int6)  
 (11) Tu as le droit d'être stupide et apparemment tu ne t'en prive pas (22, Int3)  
 (12) Je suis atterrée par tant de connerie (30, Int7)  
 (13) vous êtes chiants à rester bêtes (31, Int8)  
 (14) Vous réfléchissez parfois ou pas? (32, Int8)

Ces huit exemples, issus de six internautes différents, sont tous adressés directement à Int1 ou Int2. On voit ainsi que les stratégies argumentatives de ces dernières motivent des réactions violentes qui penchent tantôt vers l'insulte, tantôt vers le mépris (Bernard Barbeau, Moïse éd., 2020), tantôt vers la menace. À l'inverse, les deux internautes qui se revendiquent homophobes usent très peu d'actes de langage dépréciatifs directs (à trois reprises seulement, toujours en réaction).

En observant l'énonciation chez les internautes revendiquant leur homophobie (Int1 et Int2) et chez leurs adversaires (les autres internautes du corpus), on remarque qu'elle est extrêmement clivée. Dans les messages d'Int1 et Int2, on trouve au total 37 déictiques de première personne du singulier (*je, j', moi, me, m'*) et seulement 11 déictiques de deuxième personne (*tu, toi, te, t'*). En fait, Int1 et Int2 parlent essentiellement d'elles-mêmes : elles donnent une opinion et la défendent face aux autres. Par exemple :

- (15) je ne suis pas homophobe car je n'ai pas peur d'eux. Ils m'écœurent c'est tout. C'est mon strict droit d'être écœurée par telle ou telle pratique. (13, Int2)

À l'inverse, le discours des autres est marquant par l'inversion de la proportion de déictiques. Dans les 20 autres messages, on trouve certes 22 déictiques de première personne (dont un seul message en concentrant 15, car il s'agit d'un témoignage personnel), mais on trouve surtout 66 déictiques de deuxièmes personnes (*tu, toi, te, t', vous, vos*), ainsi que 5 expressions dans lesquelles le pronom déictique de la deuxième personne est omis parce qu'il s'agit du mode impératif au singulier. Les dix intervenants qui sont auteurs de ces messages se placent systématiquement en réaction aux propos d'Int1 et Int2. De fait, leurs messages se caractérisent la plupart du temps par une reprise des arguments d'Int1 et Int2, comme dans l'extrait suivant, constituant la réponse à l'exemple 15 :

- (16) Ils t'écœurent? Pratique? Tu ne maîtrises pas ton sujet, tu es aveuglé par la haine. Tu as le droit d'être stupide et apparemment tu ne t'en prive pas. Par contre reste prudente l'homophobie est puni par la loi. (22, Int3)

On conclut des exemples 15 et 16 qu'Int1 et Int2 jouent un rôle d'élément perturbateur et que la conversation se déroule inévitablement autour d'elles et sur leur terrain. Au-delà des marques énonciatives, on remarque qu'en plus des verbes d'état construisant des procès relationnels, Int1 et Int2 font également usage d'un certain nombre de verbes d'émotion servant de noyau pour des procès mentaux du type affectif. Ainsi, Int2 (exemple 15) admet être *écœurée* mais ne pas *avoir peur*; le terme *écœurer* est repris dans la réponse d'Int3 (exemple 16). Dans l'ensemble, les messages homophobes font état d'émotions qui ont en général des polarités axiologiques négatives (Grutschus *et al.*, 2013). En l'occurrence, il s'agit surtout du dégoût, exprimé à l'aide de verbes affectifs, comme on le voit encore ici :

- (17) cela me dégoûte (11, Int1)  
 (18) je trouve sa horrible a vomir (11, Int1)  
 (19) je suis juste écoeurée par des hommes qui s'enculent. (27, Int2)

Dans une moindre mesure, on trouve de la pitié :

- (20) ses gens là me font de la peine limites (11, Int1)

Exprimer ses émotions de manière aussi abrupte produit un effet de dévoilement de soi : celui d'une honnêteté désarmante mais légitime, puisqu'elle expose au grand jour des émotions peu flatteuses.

Les théories argumentatives prenant en compte les émotions (voir Micheli, 2010 ou Plantin, 2011) soulignent qu'elles sont souvent adossées à une morale, enracinées dans des croyances et des jugements. Aussi, dans notre corpus, les messages exprimant le dégoût sont peut-être ce qui se rapproche le plus d'un discours de haine directe, du fait qu'ils verbalisent le rejet de façon explicite et idéologiquement ancrée (on pense notamment à la doctrine religieuse présentée plus haut). C'est sûrement la raison pour laquelle ils déclenchent une franche hostilité chez les autres internautes.

### Revendiquer un droit d'opinion

La dimension de dévoilement de soi est étroitement liée à celle d'*ethos*. Or nous avons vu que les réactions des internautes au « dévoilement » d'Int1 et Int2 étaient virulentes et que ces dernières passent pour intolérantes – c'est du moins ce qui ressort des échanges exposés précédemment. Peut-être pour contrebalancer cette image, Int1 et Int2 projettent, dans leur discours, un *ethos* de respectabilité; une respectabilité qu'il s'agit de *dire* explicitement plutôt que de montrer :

- (21) Je n'ai tenu aucun propos dégradant (3, Int1)  
 (22) je tiens aucun propos méchant (5, Int1)

(23) Par contre il ne me viendrait jamais à l'idée de les [=homosexuels] insulter ou dénigrer ou violenter. Je les laisse vivre leurs vies. (7, Int2)

(24) je suis très respectueuse envers le monde mais voilà c'est tout ☺ (11, Int1)

(25) voilà je pence pareil mais je respect (12, Int1)

(26) je sais être calme et bien élevé quand on me respect (23, Int1)

Ces exemples semblent indiquer qu'Int1 et Int2 ont l'intention de se distancier des attaques personnelles, ce qui peut permettre à la fois d'éviter une censure à la suite d'un signalement à la plateforme et de donner plus de poids à leur argumentation. En effet, si les discours revendiqués comme homophobes ne sont pas le produit d'une haine à l'encontre des personnes, alors ils peuvent passer pour une opinion morale et politique dicible. Sur le plan ontologique, cette argumentation se construit autour des classes suivantes : procès mentaux (du type cognitif [penser] et affectif [sentir]), verbaux (procès de dire) et relationnels. Ainsi les deux internautes nient avoir dit du mal des homosexuels (exemples 21, 22 et 23) et affirment leur respect et leur tolérance (exemples 24, 25 et 26).

On doit donc lire la construction d'un tel *ethos* de respectabilité comme une étape nécessaire à la revendication, par Int1 et Int2, de leur droit d'opinion. Et, de fait, ces deux internautes insistent sur ce point. On trouve bien sûr des formulations constatatives et émotionnelles qui sont des prises de position axiologiques ; nous en avons analysé des exemples dans les sections précédentes. On trouve également des revendications explicites d'un droit d'opinion, dans des formulations fortement politisées où il s'agit pour Int1 et Int2 de défendre leur liberté d'expression ou la légalité de leurs propos.

(27) Jsuis homophobes c'est mon choix (1, Int1)

(28) c pas un crime c'est un choix (3, Int1)

(29) Je donne mon point de vue t pas content tu va porter plainte pauvre imbécile ! Libertés d'expression tu connais ? (5, Int1)

(30) C'est juste mon point de vu [...] c'est ma façon de pence (11, Int1)

(31) C'est mon strict droit d'être écoeurée par telle ou telle pratique. (13, Int2)

(32) Aucune loi punit le fait d'être écoeurée 😡 (27, Int2)

Dans une perspective agonale, le fait de revendiquer l'homophobie comme un choix, comme on l'observe explicitement dans les exemples 27 et 28, fait passer, en creux, la défense de l'homosexualité, voire l'homosexualité elle-même, comme un choix de vie et une pratique. C'est un point essentiel, car dans une perspective où tout ne serait qu'affaire de choix de vie, tout pourrait être mis en débat de façon légitime au nom de la liberté d'expression.

Du point de vue de l'ontologie du verbe, on retrouve ici surtout les procès relationnels du type attributif, construits autour du noyau constitué par le verbe

*être*, analysés au début de la deuxième partie. S'y ajoutent les procès relationnels du type identifiant, plaçant les propos des internautes dans une *catégorie* donnée : *choix, non-crime, point de vue, façon de penser, droit*. Ce dernier mot est particulièrement intéressant dans l'ensemble de la chaîne de discussion : des constructions contenant le nom *droit* apparaissent dans 8 messages, le plus souvent dans le verbe périphrastique *avoir droit* (4 messages). Dans son premier message, Int1 dit qu'être homophobe, c'est son *choix* ; la première réponse transforme ce choix en un *droit* et introduit aussi la question de savoir si l'homophobie est punissable par la loi (voir l'exemple 6). L'importance du lexème *droit* dans l'ensemble de la chaîne de discussion indique qu'on joue aussi sur la différence entre la liberté personnelle et les limites imposées par la loi (voir les exemples 9 et 11 pour la reprise de ce lexème par les internautes anti-homophobes). La répartition des classes de verbes contribue donc à construire un monde caractérisé par une différence très nette entre dire une chose qui a des conséquences néfastes sur autrui et dire une chose dont les conséquences ne dépassent pas les limites de la personne énonciatrice.

\*

À partir de ce corpus, nous avons analysé une construction argumentative de l'homophobie en trois étapes, qui, dans l'interaction, se mêlent plutôt qu'elles ne se suivent chronologiquement. La première étape consiste à poser un cadre de véridicité : actes de langages constatifs et formulations attributives font passer le discours pour des évidences partagées, un « sens commun » qui établit des faits de nature (considérés comme tels, en tout cas), c'est-à-dire des faits indépendants du social, et qui viennent s'adosser à une autorité (ici religieuse). La deuxième étape, celle du dévoilement de soi, permet de s'humaniser en exprimant des émotions profondes, telles que le dégoût ou la pitié, ou en avouant son incompréhension. Humanisation paradoxale qui procède à une déshumanisation des personnes visées, mais ce faisant, les auteurs de ces messages se mettent en position d'honnêteté, brutale mais totale, et prêtent le flanc à la critique, la moquerie et l'insulte. Cela a pour effet de retourner le stigmaté : les auteurs ne sont plus agresseurs, mais agressés. La troisième étape consiste à revendiquer un droit d'opinion et de liberté d'expression : présenter son homophobie comme une opinion morale, comme un choix idéologique, à égalité de statut avec les discours défendant l'homosexualité. Dans un tel cadre, l'homosexualité peut être mise en débat sur un terrain qui se veut rationnel ; l'homophobie ne serait plus une haine de l'autre, mais un positionnement axiologique dicible.

L'homophobie est alors construite autour de procès mentaux du type affectif exprimant le dégoût et la désapprobation et de procès relationnels du type identifiant quand il s'agit d'exprimer sa propre position en tant qu'homophobe. Pour qualifier l'homosexualité, on a recours surtout à des procès relationnels du type attributif, c'est-à-dire à la classe ontologique du verbe par excellence pour décrire et constater l'état des choses. Les homosexuels ne sont caractérisés en



aucune manière (sauf par la description de leurs « pratiques »), mais ils suscitent une réaction chez l'homophobe – une réaction qui est présentée comme extérieure à la personne homosexuelle. Par contre, l'homosexualité est caractérisée par les *topoi* traditionnels d'ordre religieux, et l'usage de ces arguments d'autorité protège ces arguments constatifs contre les accusations d'incitation à la haine. Ces procédés syntaxiques construisent donc un cadre idéologique validant, en la réitérant, une « vérité » très ancienne, selon laquelle l'homosexualité constituerait une attaque contre la nature et surtout contre la nature humaine.

Une telle construction argumentative contient des effets pathémiques, par le recours aux émotions négatives, ainsi que des catégorisations et des essentialisations de l'autre, mais les attaques négatives et disqualifiantes sont rares, et notre corpus de discours homophobes ne contient pas d'insultes ou de menaces dirigées contre les personnes homosexuelles : ces discours ne sont pas des discours de haine directe. Pourtant, il est difficile de ne pas être heurté par certaines essentialisations (renvoyant, par exemple, l'homosexualité à une inhumanité) et l'expression de certains affects (tels que le dégoût), qui réactive une mémoire discursive haineuse. On pourrait alors parler de discours de haine *dissimulée* (suivant ainsi Baider, Constantinou éd., 2019) pour qualifier des énoncés qui, insidieusement, incitent à la haine. Aussi, si le discours de haine est performatif, il réside bel et bien dans les énoncés constatifs du type attributif, quand on décrit le phénomène, et du type matériel, quand on décrit les activités du groupe en question.

Les discours que nous observons dans notre corpus permettent peut-être d'éviter la censure sur internet (censure automatique ou modération humaine de messages signalés) en brouillant la frontière entre l'expression d'une croyance (légitime) et l'attaque verbale aux personnes (en général sanctionnée). En élargissant la fenêtre du « publiquement dicible », ils contribuent à une polarisation des discours ; une polarisation d'autant plus forte qu'internet fonctionne comme une archive, laissant des traces visibles de la plupart des discours tenus. Les discours de notre corpus représentent peut-être une forme nouvelle de haine ordinaire qui, sans être spécifique au support virtuel, s'y actualiserait et s'y révélerait parfaitement adaptée.

## Références

- AMOSY Ruth, 2012, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- ANSCOMBRE Jean-Claude, 1995, « La théorie des *topoi* : sémantique ou rhétorique ? », *Hermès*, n° 15, p. 185-198.
- Assemblée nationale, 2020, « Proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture », [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/lutte\\_contre\\_haine\\_internet](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/lutte_contre_haine_internet) (consulté le 17 mars 2020).

- ASSIMAKOPOULOS Stavros, BAIDER Fabienne, MILLAR Sharon, 2017, *Online Hate Speech in the European Union: A Discourse-Analytic Approach*, Cham, Springer.
- AUSTIN John L., 1970, *Quand dire, c'est faire*, G. Lane éd. et trad., Paris, Seuil.
- BACHELARD Gaston, 1957, *La poétique de l'espace*, Paris, PUF.
- BAKHTINE Mikhaïl, 1970, *La poétique de Dostoïevski*, I. Koltchéff trad., Paris, Seuil.
- BAIDER Fabienne, CONSTANTINOÛ Maria éd., 2019, Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours [numéro thématique], *Semen*, n° 47.
- BENSON Phil, 2017, *The Discourse of YouTube: Multimodal Text in a Global Context*, New York, Routledge.
- BERNARD BARBEAU Geneviève, MOÏSE Claudine éd., 2020, Le mépris en discours [numéro thématique], *Lidil*, n° 61.
- BLAYA Catherine, 2018, « Le cyberharcèlement chez les jeunes », *Enfance*, n° 3, p. 421-439.
- BLUMENTHAL Peter, 2003, « Le centrage du verbe transitif », *Syntaxe et sémantique*, n° 4, p. 15-46.
- BORRILLO Daniel, 2001, *L'homophobie*, Paris, PUF.
- BOURDIEU Pierre, 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- BUTLER Judith, 2004, *Le pouvoir des mots : politique du performatif*, C. Nordmann trad., Paris, Éditions Amsterdam.
- CAFFAREL Alice, 2006, *A Systemic Functional Grammar of French: From Grammar to Discourse*, Londres, New York, Continuum.
- Conseil de l'Europe, 2020, « Discours de haine et violence », <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/hate-speech-and-violence> (consulté le 16 mars 2020).
- COURTINE Jean-Jacques, 1981, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n° 62, p. 9-128.
- DERRIDA Jacques, 1972, *Marges de la philosophie*, Paris, Minuit.
- DOUEIHI Milad, 2011, *Pour un humanisme numérique*, Paris, Seuil.
- FISH Stanley, 2007, *Quand lire c'est faire : l'autorité des communautés interprétatives*, É. Dobenesque trad., Paris, Les Prairies ordinaires.
- 1994, *There's No Such Thing as Free Speech and It's a Good Thing, Too*, New York, Oxford, Oxford University Press.
- FOUCAULT Michel, 2017, *Dits et écrits, 1954-1988. II, 1976-1988*, D. Defert et F. Ewald éd., Paris, Gallimard.
- 1971, *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard.
- JAUNAIT Alexandre, 2000, « Discours de guerre contre dialogues de paix. Les cas de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda », *Cultures & Conflits*, n° 40, p. 97-128.
- GHLISS Yosra, JAHJAH Marc, 2019, « Habiter WhatsApp ? Éléments d'analyse postduelliste des interactions en espace numérique », *Langage et société*, n° 167, p. 29-50.
- GRUTSCHUS Anke, KERN Beate, TUTIN Agnès, 2013, « La polarité du lexique de l'affect : perspective combinatoire et contrastive », dans F. Baider et G. Cislaru éd., *Cartographie des émotions : propositions linguistiques et sociolinguistiques*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 85-96.

- HALLIDAY Michael, MATTHIESSEN Christian, 2004, *An Introduction to Functional Grammar*, Londres, Arnold.
- IKIZ Simrui, 2018, « Les violences à l'encontre des femmes sur les réseaux sociaux », *Topique*, n° 143, p. 125-138.
- La Bible de Jérusalem*, 2016, nouvelle éd. revue et corrigée, Paris, Éditions du Cerf.
- LAFOREST Marty, à paraître, « Menace », dans N. Lorenzi Bailly et C. Moïse éd., *L'ABC de la haine et des radicalités : discours et contre-discours*, Lyon, ENS Éditions.
- LANGTON Rae, 2012, « Beyond belief: pragmatics in hate speech and pornography », dans I. Maitra et M. K. McGowan éd., *Speech and Harm: Controversies over Free Speech*, Oxford, Oxford University Press, p. 72-93.
- LORENZI BAILLY Nolwenn, MOÏSE Claudine éd., à paraître, *L'ABC de la haine et des radicalités : discours et contre-discours*, Lyon, ENS Éditions.
- MICHEL Raphaël, 2010, *L'émotion argumentée : l'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Paris, Éditions du Cerf.
- MOÏSE Claudine, 2012, « Argumentation, confrontation et violence verbale fulgurante », *Argumentation et analyse du discours*, n° 8, <https://journals.openedition.org/aad/1260> (consulté le 16 mars 2020).
- MOÏSE Claudine, HUGONNIER Claire, 2019, « Discours homophobe. Le témoignage comme discours alternatif », *Semen*, n° 47, p. 121-136.
- MONTE Michèle, OGER Claire éd., 2015, Discours d'autorité : des discours sans éclat(s) ? [numéro thématique], *Mots. Les langages du politique*, n° 107.
- PAVEAU Marie-Anne, 2019, « Introduction. Écrire, parler, communiquer en ligne : nos vies sociolinguistiques connectées », *Langage et société*, n° 167, p. 9-28.
- 2017, *L'analyse de discours numérique : dictionnaire des formes et des pratiques*, Paris, Hermann.
- PLANTIN Christian, 2011, *Les bonnes raisons des émotions : principes et méthode pour l'étude du discours « émotionné »*, Berne, Peter Lang.
- REVOL Thierry, 2003, « Contre nature », dans L.-G. Tin éd., *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, p. 108-109.
- RUSSELL Eric Louis, 2019, *The Discursive Ecology of Homophobia: Unraveling Anti-LGBTQ Speech on the European Far Right*, Bristol, Multilingual Matters.
- SEARLE John R., 1972, *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, H. Pouchard trad., Paris, Hermann.
- TIN Louis-Georges, 2003, « Rhétorique », dans L.-G. Tin éd., *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, p. 358-362.
- TISSERON Serge, 2016, « Intimité et extimité sur le Net », *Connexions*, n° 105, p. 39-48.
- WALDRON Jeremy, 2012, *The Harm in Hate Speech*, Cambridge, Harvard University Press.

## Résumé / Abstract / Compendio

### Modalités syntaxiques et argumentatives du discours homophobe en ligne : chroniques de la haine ordinaire

Dans cet article, nous étudions les traces linguistiques et discursives de l'homophobie dans un corpus de commentaires postés sur YouTube sous la vidéo d'une émission de témoignages. À l'aide d'analyses argumentatives et syntaxiques, nous essayons de préciser quelles formes linguistiques peut revêtir la haine homophobe sur ce type de support technologique. Nous discutons ensuite la notion de discours de haine et la performativité du discours de haine.

*Mots-clés* : homophobie, YouTube, discours de haine, performativité, discours en ligne

### Syntactic and argumentative modalities of homophobic discourse online: chronicles of ordinary hate

This article studies the linguistic and discursive cues of homophobia in a YouTube discussion related to a documentary on homophobia. The analysis of argumentative and syntactic structures aims to identify the linguistic manifestations of homophobia in an online discussion forum. Based on the results, the definition of hate speech and the performative nature thereof are discussed.

*Keywords*: homophobia, YouTube, hate speech, performativity, online discourse

### Modalidades sintácticas y argumentativas del discurso homofóbico en línea: crónicas del odio ordinario

En este artículo, analizamos los rasgos lingüísticos y discursivos de la homofobia en un corpus de comentarios difundidos en YouTube acerca de un video de una emisión de testimonios. Basándonos sobre análisis argumentativos y sintácticos tratamos de identificar cuáles son las formas lingüísticas del odio homofóbico en este tipo de soporte tecnológico. Se trata luego de examinar la definición del discurso de odio y su carácter performativo.

*Palabras claves*: homofobia, YouTube, discurso de odio, performatividad, discurso digital

